

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ATLANTIQUE PIERRE 1

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 18 579 249 €
Siège Social : 24 rue Jacques Ibert 92300 Levallois-Perret
338 024 607 RCS Nanterre

Avis de convocation

La Société de gérance de capitaux collectes - SERCC, agissant en qualité de gérant de la société ATLANTIQUE PIERRE 1 a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le :

Judi 5 juin 2008 à 15 heures
24, rue Jacques Ibert - 92300 LEVALLOIS PERRET

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la société de gestion sur l'exercice 2007.
- Rapport du conseil de surveillance.
- Rapports du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice 2007, quitus à la société de gestion.
- Renouvellement du mandat de la société de gestion.
- Affectation du résultat de l'exercice 2007.
- Valeurs de la part.
- Autorisation de vente d'actifs.
- Autorisation de recours à l'emprunt.
- Autorisation d'augmentation du capital.
- Rémunération du conseil de surveillance.
- Election de dix membres au conseil de surveillance ou de douze membres (*au cas où la 14ème résolution ne serait pas adoptée*).

PROJET DES RESOLUTIONS

Assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes de l'exercice 2007 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2007 à la société de gestion SERCC.

Troisième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la société de gestion SERCC, sise 24 rue Jacques Ibert - 92300 Levallois Perret - RCS Nanterre 612 011 668 - société anonyme au capital de 1 600 000 € - agrément AMF n° 94-04, et ce pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus au conseil de surveillance pour sa mission d'assistance et de contrôle pour l'exercice 2007.

Cinquième résolution

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.214-76 du code monétaire et financier, l'assemblée générale approuve les conventions qui y sont visées.

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice 2007 s'élève à la somme de 2 555 570,72 €
et que majoré du report à nouveau de 2 875 925,62 €
le montant total disponible atteint 5 431 496,34 €

L'assemblée générale décide de la répartition suivante :

un dividende total de 2 629 990,86 €
et de reporter à nouveau le solde, soit 2 801 505,48 €

Septième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur comptable de 29 285 413,54 €, soit 241,17 € par part.

Huitième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de réalisation de 36 703 900,44 €, soit 302,26 € par part.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de reconstitution de 43 094 000 €, soit 354,88 € par part.

Dixième résolution

L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder à la vente d'un ou de plusieurs actifs du patrimoine aux conditions qu'elle jugera convenables, après consultation du conseil de surveillance et ce, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Onzième résolution

L'assemblée générale fixe à 4 000 000 € maximum le montant des emprunts que pourra contracter la société concernant les acquisitions qu'elle pourrait être amenée à effectuer et l'autorise à consentir les garanties hypothécaires nécessaires et donne tous pouvoirs à la société de gestion à cet effet.

Douzième résolution

Etant rappelé la décision prise par l'assemblée générale du 7 juin 2007 dans sa treizième résolution, l'assemblée générale prend acte et confirme en tant que de besoin l'autorisation donnée à la société de gestion de procéder à une augmentation de capital, prime incluse, de 5 000 000 €, soit sur la base du dernier prix de souscription en vigueur de 320 € par part, un nombre de parts maximum de 15 625 parts d'une valeur nominale de 153 €.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la société de gestion pour suivre la mise en oeuvre de cette augmentation de capital en concertation avec le conseil de surveillance et ajuster, le cas échéant, le montant de la prime d'émission pour satisfaire aux obligations légales.

Treizième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance, pour l'exercice 2008, à 12 200 €. Les membres du conseil pourront en outre prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'article 17 - 1er alinéa - Nomination du conseil de surveillance des statuts dispose que « Il est institué un conseil de surveillance qui assiste la société de gestion dans ses fonctions de gestion, de direction et d'administration. Ce conseil est composé de sept membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les associés et nommés par l'assemblée générale ordinaire », décide de limiter le conseil de surveillance à dix membres au plus.

Dans le cas où la quatorzième résolution ne serait pas adoptée, la société de gestion vous demande de bien vouloir vous exprimer également concernant la quinzième résolution.

Quinzième résolution

L'assemblée générale approuve l'élection de douze membres au conseil de surveillance et ce pour une durée de trois années soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010, parmi la liste des candidats ci-dessous. L'assemblée générale décide que seront élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Monsieur Bernard PELIER, né le 27 février 1940

Détenant 10 parts

Demeurant : Le Versillé - Saint-Jean des Mauvrets - 49320 Brissac Quincé

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : gérant de SCI familiale et responsable qualité d'une petite entreprise de maintenance aéronautique.

Président de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur Roger BEAUVOIS, né le 25 mai 1927

Détenant 1 500 parts

Demeurant : Résidence Saint Paul - 66400 Reynes-en-Vallespir

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Vice Président honoraire de la commission internationale du génie rural.

Membre de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur Jean-Claude BURETTE, né le 3 septembre 1932

Détenant 50 parts

Demeurant : 29 hameau de Bois-Fontaine - 78170 La Celle Saint-Cloud

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : ancien directeur de filiales dans le groupe Lafarge et depuis sa retraite consultant-conseil en management auprès de PME-PMI.

Membre de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur Patrick GAUTHERET, né le 13 août 1960

Détenant 10 parts

Demeurant : 35 rue Clémence Isaure - 34670 Baillargues

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : conseil en gestion de patrimoine.

Membre de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur André JAY, né le 20 décembre 1931

Détenant 900 parts

Demeurant : 10 rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : directeur départemental France Telecom - retraité.

Membre de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur Xavier-Charles NICOLAS, né le 6 mai 1957

Détenant 1 200 parts

Demeurant : 7 résidence du Parc des Vallées - 28250 Senonches

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : docteur en pharmacie - Maire de Senonches et Vice Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Membre de l'actuel conseil de surveillance.

Monsieur Georges RUEZ, né le 24 août 1940

Détenant 35 parts

Demeurant : 92 bis rue de Picpus - 75012 Paris

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : collaborateur au Consortium de Réalisation, société de défaisance du Crédit Lyonnais et gérant de la société Agepierre, précédente société de gestion de la SCPI Atlantique Pierre 1 - retraité.

Membre de l'actuel conseil de surveillance.

AAAZ - société civile immobilière

Représentée par Monsieur Serge BLANC

Détenant 12 parts

Siège social : 2 allée de Marivel - 96 avenue de Paris - 78000 Versailles :

AVENIR IMMOBILIER - société civile immobilière

Représentée par Madame Jacqueline LEBRUN

Détenant 20 parts

Siège social : 1 route de Sassay - 41700 Contres

Monsieur Francis BARTOUT, né le 12 novembre 1941

Détenant 40 parts

Demeurant : 8 route de Saint-Genies - 34490 Pailhes

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : gérant de société - retraité.

Monsieur Régis GALPIN, né le 23 avril 1951

Détenant 210 parts

Demeurant : 1 rue de Fitte - 91830 Auvernaux

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : agriculteur - gérant de plusieurs SCI dans l'immobilier d'habitation - Vice-Président de la Caisse de Crédit Agricole de Corbeil-Essonnes.

Monsieur Alain LOZIER, né le 24 mars 1943

Détenant 219 parts

Demeurant : 14 rue du Belon - 44700 Orvault

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : ingénieur commercial dans une société pharmaceutique américaine - retraité.

Monsieur Bertrand de MERCOYROL de BEAULIEU, né le 25 janvier 1960

Détenant 50 parts

Demeurant : 9 rue Jean de La Bruyère - 78000 Versailles

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : ingénieur.

Monsieur André SUTEAU, né le 15 octobre 1949

Détenant 1 016 parts

Demeurant : 74 rue de Vendée - 49450 Saint-Macaire-en-Mauges

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Président Directeur Général de la société SUTEAU-ANVER.

Seizième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts ou formalités où besoin sera et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La société de gestion

0806310